

BILAN FINANCIER ANNUEL DE L'UNICEF FRANCE POUR L'ANNEE 2009

A – L'Unicef

L'Unicef est chargé par l'Assemblée générale des Nations unies de défendre les droits des enfants, d'aider à répondre à leurs besoins essentiels et de favoriser leur plein épanouissement. L'Unicef est présent dans 191 pays à travers ses Bureaux de terrain et ses 36 Comités nationaux.

L'Unicef s'appuie sur la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) et œuvre pour que les droits de l'enfant s'inscrivent dans une éthique sociale et dans un code de conduite international en faveur des enfants. L'organisation rappelle à tous les acteurs internationaux que la survie, la protection et l'épanouissement des enfants sont des impératifs universels du développement dont le respect est indispensable au progrès de l'humanité.

>La mission de l'Unicef

En signant la CIDE, en 1989, les États ont formalisé les efforts menés depuis la création de l'Unicef, en 1946. Par ce texte, ils ont signifié leur volonté de changer leur regard sur les enfants : ces derniers ne sont pas des êtres de « moindre importance », propriété passive de leurs parents, tuteurs ou État, mais des individus à part entière doués d'une pensée autonome et libres de l'exprimer. La CIDE est porteuse d'une vraie révolution, fruit du long combat des défenseurs des enfants. Sa ratification quasi universelle (à l'exception des États-Unis et de la Somalie) est en elle-même un grand pas. L'avènement de la Convention a permis des progrès indéniables dans la reconnaissance du statut particulier, de la vulnérabilité et des besoins de protection des enfants. De nombreux pays ont fait évoluer leurs législations nationales pour mieux protéger les enfants. Dans la foulée de la CIDE, de nombreuses initiatives ont été prises à l'échelle mondiale pour lutter notamment contre le travail forcé et l'exploitation sexuelle des enfants, leur enrôlement dans les conflits, la lutte contre les mutilations génitales et les mariages précoces des petites filles. En 20 ans, la survie des enfants de moins de cinq ans s'est globalement améliorée (le nombre de décès dans cette tranche d'âge est passé de 14 millions à 7,7 millions entre 1989 et 2009) et des outils efficaces existent aujourd'hui pour lutter contre le sida pédiatrique, le paludisme ou encore la malnutrition infantile. La scolarisation à l'école primaire a elle aussi progressé dans l'ensemble du monde et le fossé entre garçons et filles s'est réduit.

>L'intervention de l'Unicef

L'Unicef mobilise la volonté politique et des ressources matérielles pour aider les pays, en particulier les pays en développement, à donner la priorité aux enfants, et pour renforcer leur capacité de formuler des politiques appropriées et de mettre en place des services en faveur des enfants et des familles. L'Unicef intervient ainsi dans plus de 150 pays dans les domaines de la santé et de la nutrition, de l'accès à l'éducation, de la protection des enfants contre toutes les formes de violences et d'exploitation, ainsi que dans la lutte contre le VIH/sida. Il est particulièrement attentif à la place des femmes et des filles dans les sociétés. Son mandat se préoccupe également de l'environnement de l'enfant en apportant son aide aux mères, aux familles, aux communautés locales... L'Unicef intervient par ailleurs dans les situations d'urgence pour protéger en priorité les enfants.

>Financement de l'Unicef

Les actions menées par l'Unicef à travers le monde sont entièrement financées par des contributions volontaires : celles des États, celles de la société civile à travers 36 Comités nationaux ainsi que celles d'autres partenaires de la société civile. Le montant total des recettes de l'Unicef International a atteint près de 3,4 milliards de dollars en 2008. En tout, 107 gouvernements y ont contribué. Ces ressources servent à financer les programmes de pays, l'appui aux programmes et les activités de gestion approuvées par le Conseil d'administration de l'Unicef.

B- L'Unicef France

S'appuyant sur le projet global de l'Unicef International, l'Unicef France est chargé de sa mise en œuvre sur le territoire national.

En France, le Comité français pour l'Unicef – dit Unicef France – a été créé en 1964 sous le statut d'association loi 1901. Il a été reconnu d'utilité publique en 1970.

L'Unicef France est dûment accrédité pour représenter l'Unicef International auprès des institutions et de la société civile en France.

Il développe depuis plus de 40 ans des actions visant à faire connaître la situation des enfants dans le monde et à collecter des fonds pour soutenir les programmes de l'Unicef.

L'Unicef France a également pour mission de faire connaître la CIDE et d'en promouvoir une meilleure application, sur le sol français comme dans le monde.

>Le mandat de l'Unicef France

Le mandat de l'Unicef France ne lui permet pas de développer de programmes directement auprès d'enfants en difficulté ni de soutenir financièrement des projets sur le territoire français. L'Unicef France a pour mission d'informer le public sur les situations de détresse des enfants du monde et des besoins qui en découlent et de collecter des ressources au profit des programmes de terrain de l'Unicef. L'Unicef France tire ses ressources des dons de particuliers, de la vente des cartes de vœux et produits, de partenariats avec des entreprises, de donations et legs et de l'organisation d'événements.

L'Unicef France a également une mission essentielle de plaider en faveur des droits de l'enfant et de la solidarité internationale, auprès du public français (en particulier des enfants et des jeunes), des institutions, décideurs politiques et collectivités territoriales. Ses actions de plaider visent à faire connaître les droits de l'enfant et la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) à tous les publics et à inciter à des changements politiques et à la prise en compte de l'intérêt de l'enfant dans les lois le concernant.

C- Les faits financiers marquants en 2009

- La mise en œuvre d'un nouveau plan conjoint avec l'UNICEF International pour la période 2009/2011

Tous les trois ans, l'Unicef France et l'Unicef International élaborent conjointement un plan définissant les objectifs d'Unicef France en matière de plaider, communication et collecte de fonds. Un nouveau plan, portant sur la période 2009/2011, a été signé le 31/8/2009.

Afin de poursuivre les efforts de collecte dans un contexte particulièrement difficile, le taux de contribution à l'UNICEF International, calculé sur les recettes brutes (collecte, cartes et produits Unicef, produits financiers), a été fixé par le plan conjoint à 69% en 2009 contre 70% en 2008. Unicef France conserve ainsi 31% des produits mentionnés ci-dessus pour financer sa mission sociale de plaider et couvrir ses dépenses de collecte, de vente et ses frais généraux.

En 2009, l'Unicef France a rempli ses objectifs de contribution en versant aux programmes de l'Unicef 41,4 millions d'euros. Cette contribution de 41.4 millions d'euros se décompose comme suit :

- 33,7 millions d'euros figurent dans notre Compte d'emploi des ressources (CER). Ce montant ne reprend que la partie des ventes de cartes et produits conservée par Unicef France (31% du montant global) pour couvrir ses frais, soit 3,1 millions d'euros ;

- 6,9 millions d'euros correspondent aux 69% des ventes de cartes et produits reversés directement à l'Unicef

International (les ventes de cartes et produits sont faites au nom et pour le compte de l'Unicef International, seule la quote-part conservée par l'Unicef France figure donc dans le CER) ;

- 0,8 millions d'euros prélevé sur le résultat excédentaire 2009, conformément à la décision de l'Assemblée Générale de 2010 ;

41,4 millions d'euros = 33,7 millions d'euros (tableau emplois - §1.2) + 6,9 millions d'euros + 0,8 millions d'euros.

- **Les 20 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant**

La célébration de l'anniversaire des 20 ans de la Convention des droits de l'enfant a marqué l'exercice. La forte activité médiatique déployée tant par les comités départementaux que par le siège a sans aucun doute aidé aux bons résultats de la collecte de fin d'année.

- **Les travaux du siège**

Conformément aux décisions prises par l'Assemblée Générale en 2006 et 2008, nous avons réalisé en 2009 des travaux d'aménagement de l'espace, de régulation thermique et d'amélioration de la sécurité du bâtiment du siège de l'association. Ces travaux représentent l'essentiel des investissements réalisés au cours de l'exercice.

- **La crise économique et financière**

La crise a eu un impact sur nos ventes de cartes et cadeaux et nos produits financiers. Nos placements, qui s'effectuent uniquement sur le marché monétaire pour des raisons de sécurité, ont vu leur rendement fortement baisser en raison de la chute des taux monétaires.

Au total, grâce aux donateurs, aux acheteurs de cartes et produits et à ses partenaires, les ressources 2009 d'Unicef France s'élèvent à 62,7 millions d'euros et ses emplois à 62 millions d'euros (y compris la part des ventes de cartes et produits versée à l'Unicef International).

Le résultat est donc positif de 0,7 million d'euros. Après imputation du coût des projets associatifs sur les réserves, l'exercice se solde par un excédent définitif de 1,4 millions d'euros, ce qui nous a permis d'augmenter notre contribution à l'Unicef international. Pour mémoire, le résultat net 2008 une fois retraité du coût des projets associatifs s'élevait à 0,01 millions d'euros. Cette nette amélioration est essentiellement liée à de fortes reprises de provisions constituées antérieurement.

En incluant la quote-part des ventes de cartes et produits directement versée à l'Unicef International, Unicef France consacre **74% de ses dépenses aux missions sociales.**

UN GRAND MERCI A VOUS, QUI NOUS PERMETTEZ D'ENVOYER 41,4 MILLIONS D'EUROS A L'UNICEF POUR FINANCER SES PROGRAMMES DE TERRAIN !

Les comptes annuels détaillés, certifiés par KPMG, commissaire aux comptes, sont présentés dans l'onglet « Plaquette annuelle ». Outre le bilan, le compte de résultats, les faits caractéristiques de l'exercice et les principes et méthodes comptables, ils comprennent le Compte d'Emploi des Ressources (CER) détaillé.

D- Présentation des comptes

1. Le mode de comptabilisation de certains de nos produits et charges a été modifié en 2009.

Quelles sont les modifications opérées ?

Sur la comptabilisation des produits (ventes faites par les dépositaires de cartes)

L'Unicef International a accepté que la contribution à lui reverser sur la recette perçue de notre principal dépositaire soit calculée non plus sur le montant brut de la recette mais sur le montant net, déduction faite des frais à reverser audit dépositaire.

Sur la comptabilisation des charges (provision fiscale)

A l'instigation de nos commissaires aux comptes, nous avons modifié les règles de reprise de la provision fiscale que nous constatons chaque année dans nos comptes. Antérieurement, nous conservions la provision relative aux trois exercices précédant l'année de clôture des comptes, plus l'année d'arrêté des comptes. Désormais, nous nous situons à la date d'arrêté des comptes pour apprécier le risque. Les comptes d'une année N étant arrêtés durant le premier trimestre de l'année N+1, la limite des quatre ans comprend donc l'année qui suit l'exercice clôturé, soit pour 2009, les exercices allant de 2007 à 2010. Ce raisonnement nous conduit à reprendre, au 31/12/2009, la provision constituée en 2006.

2. Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) présente désormais spécifiquement l'affectation des fonds issus de la générosité du public.

Le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du public (CER) est un état qui a pour objectif d'assurer la transparence de l'utilisation des fonds issus de la générosité du public. Il définit et détaille les emplois et les ressources suivant leur nature et doit être en adéquation avec le compte de résultat : le total des ressources est égal au total des produits et le total des emplois est égal au total des charges.

Nous comptabilisons dans notre compte de résultat 100% de la collecte provenant des dons, legs, partenariats, événements spéciaux, manifestations, droits d'auteur et produits financiers. Les ventes de cartes et produits, pour lesquelles l'Unicef bénéficie de règles fiscales particulières, sont quant à elles reprises dans les comptes (compte de résultat et CER) d'Unicef France uniquement à hauteur de 31% de leur montant (partie conservée par Unicef France pour couvrir ses frais). En effet, ces ventes sont faites pour le compte de l'Unicef International à qui sont reversés 69%.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le CER doit obligatoirement préciser l'utilisation des fonds issus de la générosité du public par type de dépenses. La générosité du public, telle que définie par le Conseil d'Administration d'Unicef France, se limite à la générosité (sans contrepartie) du grand public et exclut notamment les subventions reçues par les associations ou fondations. Cette nouvelle version, qui vous est présentée ci-dessous, rendra donc la comparaison entre ONG plus transparente et moins pénalisante pour Unicef France (notre organisation recevant très peu de subventions).

Nous avons profité de cette modification majeure pour répreciser nos principes d'affectation et nos clés de répartition et les soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration.

E. Le Compte d'emploi des ressources

E.1. RESSOURCES

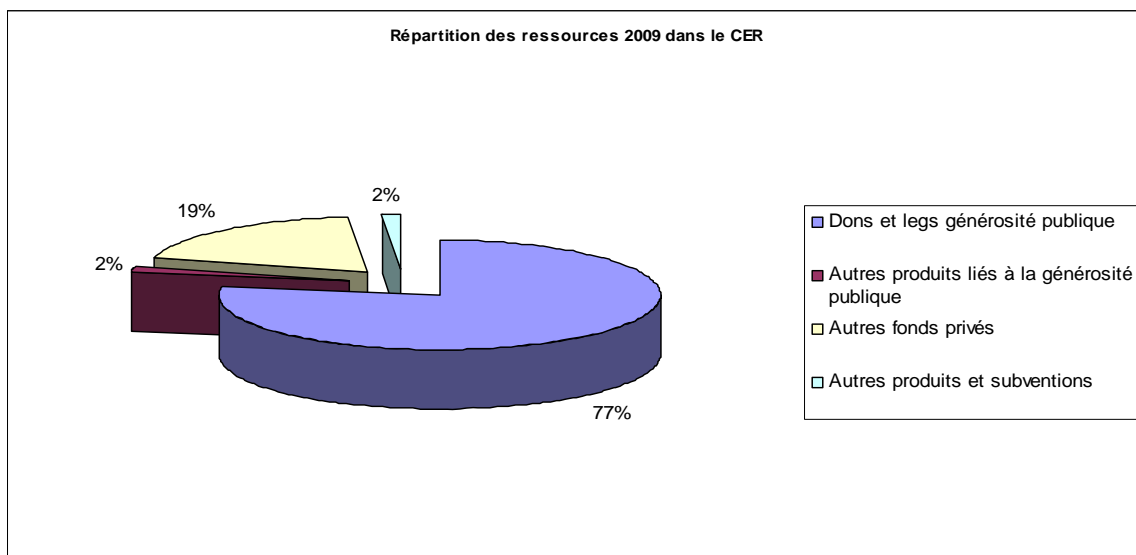
RESSOURCES en millions d'euros	Ressources collectées sur N = compte de résultat (colonne 2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (colonne 4)
REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		4,2
1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	42,6	42,6
1 - 1 Dons et legs collectés	41,7	41,7
1 - 2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0,9	0,9
2 - AUTRES FONDS PRIVES (1)	10,4	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	0,4	
4 - AUTRES PRODUITS	0,4	
I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	53,8	
II - REPRISES DES PROVISIONS	1,9	

III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	0,1	
IV - VARIATION DES FONDS DEBIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		
V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
VI - TOTAL GENERAL (1)	55,8	42,6
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		44,0
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		2,8

Evaluation des contributions en nature

Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		

(1) Ce montant ne comprend pas la partie des ventes de cartes et produits directement reversée à l'Unicef International (69% du montant), il faut donc ajouter 6,9 millions d'euros correspondant à la quote-part des ventes de cartes et produits reversés à l'Unicef International aux 55,8 millions d'euros de ressources de l'exercice pour obtenir le total général global des ressources 2009, soit 62,7 millions d'euros.



Le poids de la générosité du public dans nos ressources est prépondérant (77% du total général).

En 2009, nous avons redéfini le périmètre de la générosité du public et l'avons restreint à la collecte auprès du grand public sans contrepartie. La générosité du public comprend désormais les produits suivants :

- dons des particuliers (affectés ou non affectés) ;
- legs (affectés ou non affectés) ;
- produit des collectes auprès du grand public dans le cadre d'événements ou de manifestations ;
- produits financiers issus des ressources collectées auprès du public.

Contrairement aux années précédentes, les ventes de cartes et produits figurent en « autres fonds privés » de même que l'ensemble des fonds versés par les entreprises. La quote-part résiduelle des produits financiers se trouve dans « autres produits ».

E.1.1- Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice

La nouvelle présentation du CER a pour but d'expliquer clairement au donateur l'utilisation des dons faite par l'association, que ces dons soient dépensés (ils figurent alors dans la colonne 3 « affectation par emploi des ressources collectées auprès du public ») ou qu'ils aient été conservés : ils figurent dans les réserves de l'association et dès lors sur la ligne « report des ressources collectées auprès du public » de la colonne 4). Au 1er janvier 2009, les réserves issues de la générosité du public s'élevaient ainsi à 4,2 millions d'euros.

E.1.2- Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat

Globalement, les ressources 2009 (y compris la totalité des ventes de cartes et produits) se stabilisent d'une année sur l'autre (60,7 millions d'euros en 2009 contre 60,4 millions d'euros en 2008). Les bonnes performances de la collecte (dons, legs, fonds d'entreprises...) compensent le recul des ventes de cartes et cadeaux (-6%) et celui des produits financiers (-60%), fortement touchés par la faiblesse des taux monétaires.

a. Ressources collectées auprès du public (a=a.1 + a.2)

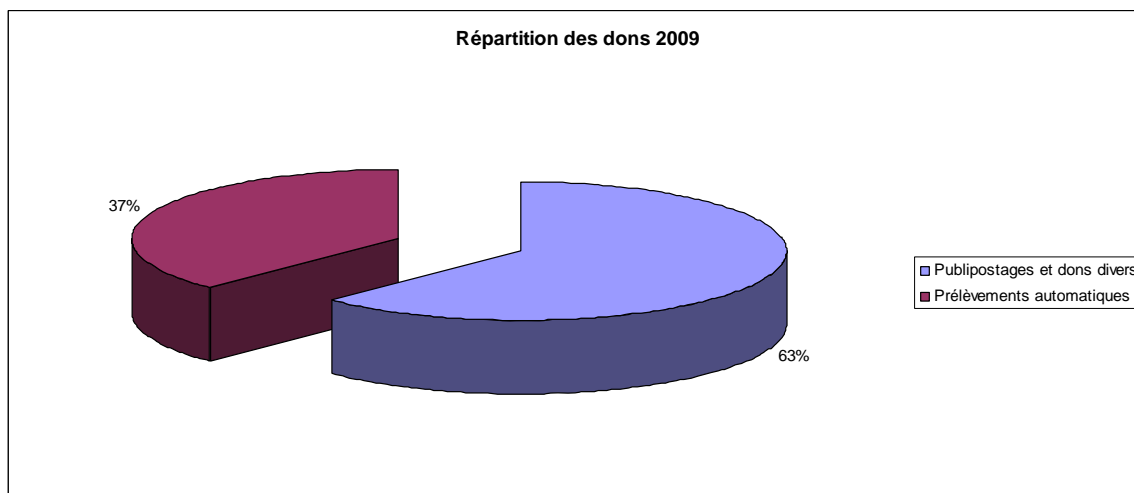
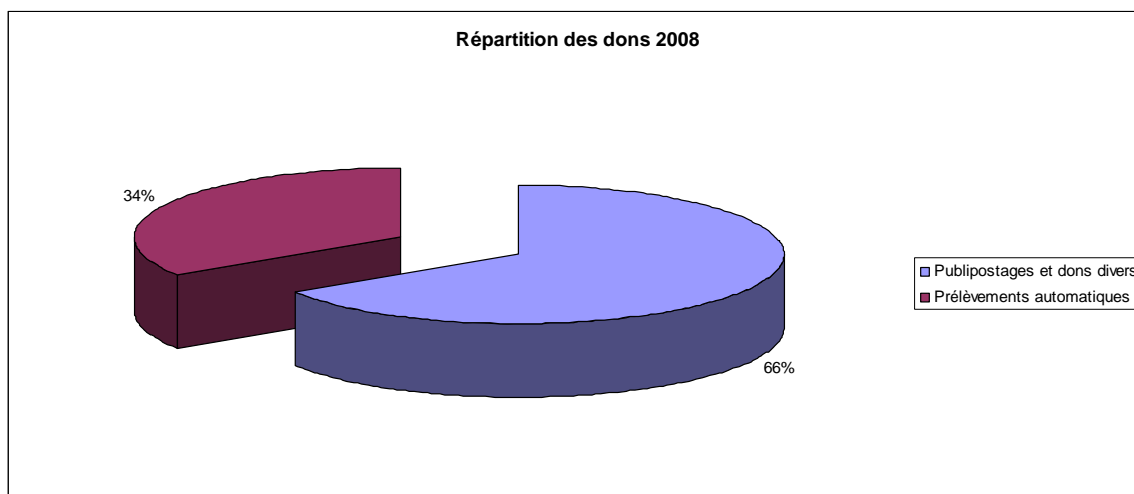
a.1. Dons et legs collectés (41,7 millions d'euros):

Ce poste comprend les dons et legs reçus du public (particuliers et entreprises).

■ Les dons

Progression des dons par prélèvement automatique...

Les tableaux ci après permettent de mesurer l'évolution du poids respectif des dons selon l'origine de leur collecte.



Les prélèvements automatiques progressent sensiblement, soutenus par nos campagnes de streetmarketing et de télémarketing. Ils représentent désormais 37% du total des dons. L'Unicef France compte plus de 105 000 donateurs réguliers (31 décembre 2009).

■ Les legs

...Et progression des legs

Le nombre de dossiers soldés en 2009 est en retrait par rapport à celui de 2008. En revanche, le montant moyen par dossier progresse de 15%.

a.2. Autres produits liés à la générosité publique (0,9 millions d'euros):

Le produit des collectes auprès du grand public dans le cadre d'événements ou de manifestations représente 55% de ce poste. Le solde est constitué des produits financiers issus des ressources collectées auprès du public. Notre trésorerie est en effet placée afin de protéger les fonds de nos donateurs en attendant le versement à l'International décidé par l'AG et le décaissement des autres emplois.

b. Autres fonds privés

Baisse des Cartes de vœux et produits ...

Les ventes de cartes et produits diminuent de 6% sur l'exercice, ce qui est un résultat beaucoup moins négatif que celui enregistré dans d'autres comités nationaux européens d'Unicef. Nos réseaux VPC, grands comptes, comités départementaux ont souffert, ce que nous attribuons notamment à la crise économique et à la progression des cartes électroniques, de plus en plus plébiscitées par les entreprises. Cependant, une note optimiste se dégage : les ventes dans les bureaux de poste tirent nos ventes dépositaires.

... Mais très bons résultats de la collecte auprès des entreprises

Nos partenariats progressent, de même que les produits liés à des événements. La fidélité et l'engagement toujours plus marqués de certaines entreprises (Ikéa, Procter et Gamble, Clairefontaine, Volvic, Veolia...), rejointes par de nouvelles sociétés, telles que Carrefour, nous permettent d'afficher de très bons résultats.

Par ailleurs, les opérations telles que les « Frimousses de Créateurs », la « Fête de la couleur », en partenariat avec Hermès, et la « Nuit de l'eau » avec la Fédération Française de Natation connaissent une réelle montée en puissance.

Nous avons également bénéficié d'événements télévisuels, comme « Qui veut gagner des millions » et « N'oubliez pas les paroles » et de la forte implication de l'Orchestre de Radio France lors de deux concerts organisés en 2009 dont les recettes ont été reversées à l'Unicef France.

c. Subventions et autres concours publics

Contrairement à d'autres associations, Unicef France ne bénéficie quasiment pas de subventions (0,7% de ses ressources en 2009), son action étant presque intégralement financée par des particuliers ou des entreprises. Nous recevons essentiellement des aides de collectivités locales destinées à réduire le coût de fonctionnement de nos comités départementaux ou des aides de l'Unicef International pour nous permettre de tester des opérations novatrices, notamment dans le champ de la collecte.

d. Autres produits

Ils viennent pour moitié des produits financiers issus des recettes hors générosité publique. Le solde se décompose en produits divers, produits exceptionnels, adhésions et abonnements.

E.1.3- Reprises de provisions

Nous avons repris en 2009 des provisions importantes (notamment la provision fiscale constituée en 2005, très élevée du fait des recettes « post-tsunami », et la provision fiscale constituée en 2006, en raison de la modification des règles de reprise de la provision mentionnée ci-dessus).

E.1.4- Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs

Figurent dans ce poste les ressources utilisées en 2009 pour notre projet Jeunes Ambassadeurs. Ce dernier est partiellement financé par une entreprise qui nous a versé des fonds précédemment.

E.1.5- Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice

Une fois déterminé le montant des réserves issues de la générosité du public à l'ouverture de l'exercice (cf. point précédent) et le montant de la générosité publique dépensée courant 2009, on en déduit logiquement le solde qui reste à utiliser à la clôture de l'exercice. Nous avons utilisé tout l'argent collecté auprès du public en 2009 et avons même dû utiliser une partie des réserves disponibles au 1^{er} janvier afin de financer les projets associatifs financés par la générosité du public et les investissements réalisés. Pour 1€ collecté auprès du grand public, nous avons dépensé 1,03 €.

Le montant restant à utiliser au 31/12/2009 (2,8 millions d'euros) baisse donc de 1,4 millions d'euros par rapport au 01/01/2009.

E.2. EMPLOIS (dépenses)

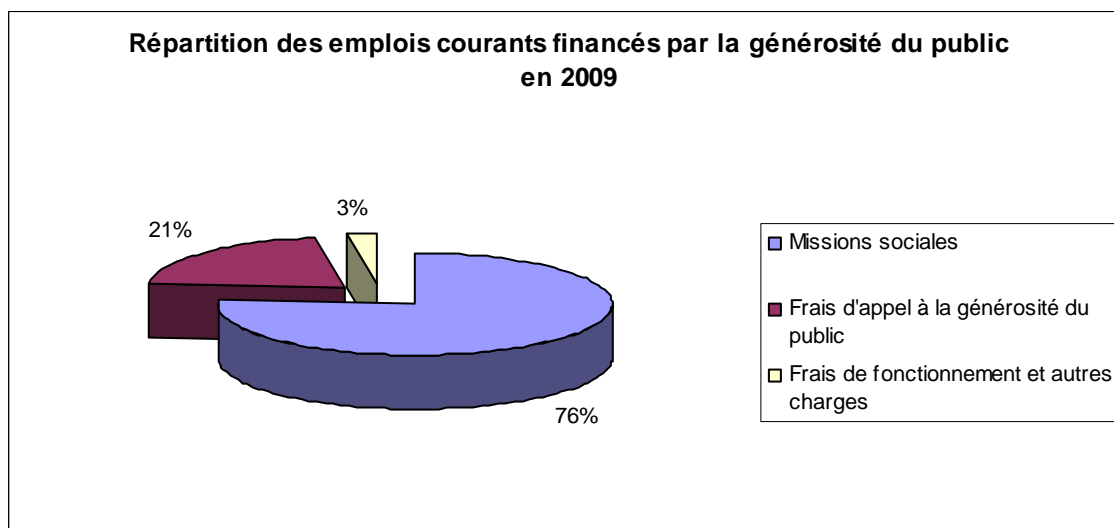
EMPLOIS en millions d'euros	Emplois de N = compte de résultat (colonne 1)	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (colonne 3)
1- MISSIONS SOCIALES (a)	38,9	33,1
- 1 Réalisées en France (a1)	5,2	3,9
- 2 Réalisées à l'étranger (versements) (a2)	(1) 33,7	29,2
b - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS (b)	13,9	9,0
c - FRAIS DE FONCTIONNEMENT (c)	1,8	1,1
	-	43,2
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	(1)54,6	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS (d)	0,5	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	-	
	-	
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0,7	
V - TOTAL GENERAL	55,8	
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		0,8
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées par les ressources collectées auprès du public		PM
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		44,0

Evaluation des contributions en nature

Missions sociales		
Frais de recherche de fonds		
Frais de recherche de fonds		

(1) Ce montant ne comprend pas la partie des ventes de cartes et produits directement reversée à l'Unicef International (69% du montant), il faut donc ajouter 6,9 millions d'euros aux 33,7 millions d'euros ci-dessus pour obtenir la somme réellement reversée en 2009 aux programmes de l'Unicef, soit 40,6 millions d'euros. A ces 40,6 millions d'euros s'ajoute d'ailleurs une somme de 0,8 millions d'euros prélevée sur notre résultat excédentaire, soit un montant total de 41,4 millions d'euros transféré à l'Unicef International.

Répartition des seuls emplois liés à la générosité du public



Pour la première fois, le CER met en exergue l'emploi qui a été fait des fonds issus de la générosité du public (colonne 3 du CER). Notre Conseil d'Administration a décidé que les ressources collectées auprès du public (dons et legs essentiellement) serviraient prioritairement à financer le versement à l'Unicef International selon le taux de contribution fixé par le plan conjoint, puis les frais d'appel à la générosité du public, une quote-part des frais de fonctionnement, et pour le solde les missions sociales réalisées en France. Ce faisant les **Missions sociales** représentent plus de 76% des dépenses courantes.

E.2.1. Total des emplois inscrits au compte de résultat

a. Missions sociales globales/colonne 1 (a=a.1 +a.2)

L'Unicef France a une double mission :

- collecter des fonds qui sont reversés à l'UNICEF International pour financer ses programmes de terrain ;
- informer sur les enjeux de notre organisation, promouvoir la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) et plaider pour une meilleure application et, plus généralement, sensibiliser le public français à la situation des enfants du monde.

Le poste « Missions sociales » comprend donc à la fois le versement effectué à notre organisation internationale en vertu de notre plan triennal et les actions d'information et de plaidoyer.

a.1. Missions sociales globales réalisées en France (5,2 millions d'euros)

L'une des missions clés d'Unicef France est de sensibiliser le public, notamment les plus jeunes, aux droits et aux conditions de vie des enfants dans le monde. Tout au long de l'année des centaines de bénévoles interviennent auprès du grand public ou dans les classes et notre département Communication agit auprès des médias ou utilise notre site web et notre journal « Les enfants du Monde » pour relayer notre plaidoyer.

Ce poste du CER comprend donc principalement :

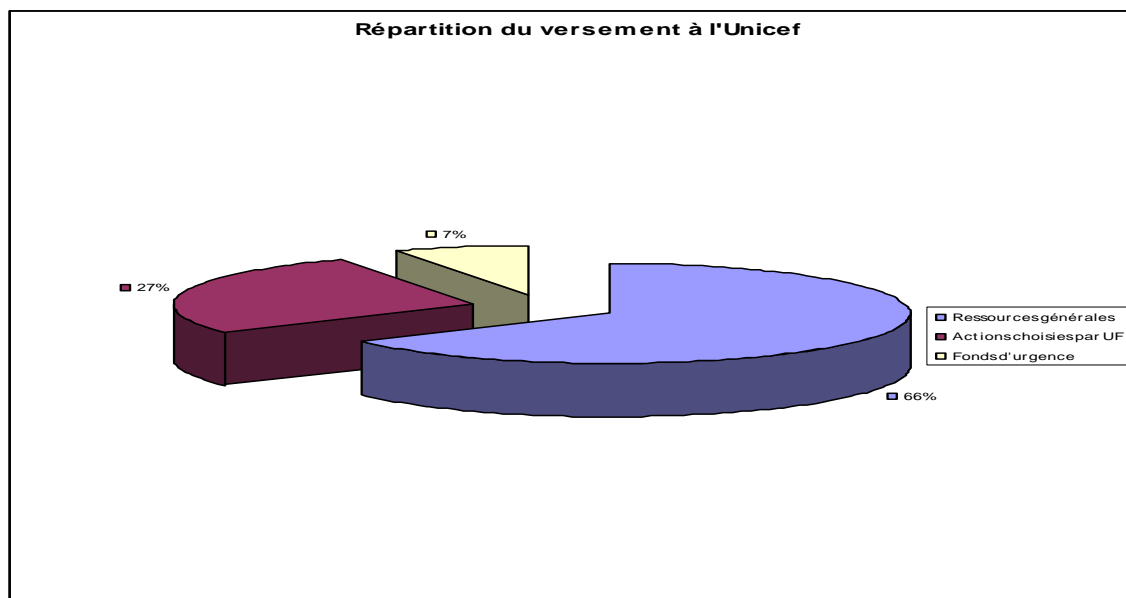
- Les programmes de Plaidoyer menés en France (activités « Enfance en France », « Engagement Jeunes », « Comité de parrainage », « Villes Amies des enfants », promotion de la CIDE, documents et dossiers pédagogiques entrant dans les programmes scolaires, expositions itinérantes et vidéos grand public, rencontres et débats, etc.),
- Les informations à destination du grand public (notamment via notre revue « Les enfants du Monde », et plus généralement les actions vis-à-vis des medias),
- Notre site Internet pour une partie de son coût.

a.2. Missions sociales globales réalisées à l'étranger (33,7 millions d'euros)

Grâce à l'action de tous ceux qui nous soutiennent, nous faisons parvenir à l'International 33,7 millions d'euros, auxquels il faut ajouter les 6,9 millions d'euros correspondant à la partie des ventes directement versée à l'Unicef et la contribution complémentaire de 0,8 millions d'euros prélevée sur le résultat 2009, portant ainsi les fonds transférés à **41,4 millions d'euros**.

Ces 41.4 millions d'euros financeront les actions suivantes:

- Pour 27,1 millions d'euros (66% du montant), les ressources générales de l'Unicef. Le choix des actions est laissé à l'Unicef International qui finance prioritairement des projets de terrain liés à la survie et au développement du petit enfant, à l'éducation, à la protection contre toute forme de violence, à la lutte contre le sida...
- Pour 11,3 millions d'euros (27 % du montant), des projets spécifiques choisis par Unicef France ou ses donateurs parmi des programmes développés par l'Unicef. Les actions choisies par l'Unicef France sont déterminées par son Bureau sur proposition de la Commission de Coopération, qui travaille sur les axes prioritaires définis dans le cadre de la stratégie « programmes » : la protection de l'enfant les plus vulnérables et la lutte contre le VIH sida.
- Pour 3 millions d'euros (7% du montant), des actions d'urgence, notamment à Madagascar, au Soudan et au Pakistan.



Pour connaître l'origine globale des fonds transmis à l'Unicef International et l'utilisation qui en est faite au niveau international (programmes financés par pays ou par thématique), vous pouvez vous reporter au [rapport annuel 2009](#) de l'organisation.

b. Frais de recherche de fonds globaux/colonne 1 (b=b1+b2)

Ces dépenses se répartissent entre frais de recherche de dons et legs, frais sur ventes, frais des opérations montées avec les entreprises.

b.1. Frais d'appel à la générosité du public (9,2 millions d'euros)

Ces frais comprennent notamment :

- les coûts de recherche des dons et legs,
- les encartages de notre revue « Les Enfants du Monde »,
- les coûts de traitement des dons et reçus fiscaux,
- les frais des manifestations organisées auprès du grand public.

En 2009, conformément à la stratégie définie avec l'Unicef International, nous avons intensifié les campagnes promouvant les dons par prélèvement automatique, développé les campagnes d'appels aux dons via le web, et renforcé notre équipe interne. Nous espérons ainsi développer des modes d'appels à dons moins coûteux.

b.2. Frais de recherche des autres fonds privés (4,6 millions d'euros)

Ce poste comprend :

- les frais relatifs aux partenariats, événements et plus généralement tous les dons d'entreprise,
- les frais de vente des cartes et produits (envoi de catalogues, traitement et expéditions des commandes, stockage, structure),
- le coût de la structure bénévole dédiée à la vente de cartes et produits,
- une quote-part des coûts induits par la gestion de la base de données.

c. Frais de fonctionnement globaux/colonne 1 (c)

Ces frais comprennent :

- une quote-part des coûts de la Direction Générale (les frais de la Direction Générale sont répartis sur les différents types d'emplois au prorata du temps passé)
- une quote-part des frais des services généraux (répartis sur les différentes rubriques d'emploi au prorata du nombre de personnes employées),
- l'intégralité des frais de la Direction Administrative et Financière (dont le service informatique) et de la Direction des Ressources Humaines,
- le coût des projets associatifs liés au fonctionnement général de l'Unicef France (système d'information...).

E.2.2- Dotation aux provisions globale/colonne 1 (d)

Ce poste comprend l'ensemble des dotations aux provisions pour dépréciation d'actifs, risques et charges, évoquées plus haut dans le rapport.

E.2.3- Part des acquisitions d'immobilisations financées par les ressources collectées auprès du public/colonne 3

Ce poste constitue un élément nouveau par rapport à l'ancien CER. Il indique le montant des investissements financés par la générosité du public. Son montant est particulièrement élevé en 2009 (0,8 millions d'euros), car nous avons financé cette année les travaux de rénovation de notre siège parisien (financés à moitié par la générosité du public), ainsi qu'une première tranche de notre nouveau site web et le renouvellement partiel de notre équipement informatique.

E.2.4-Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées par les ressources collectées auprès du public/colonne 3

Avant la neutralisation, les investissements sont financés deux fois par la générosité du public :

- Une première fois, lors de l'achat des biens financés par la générosité du public,
- Une seconde fois par les amortissements sur les biens concernés (qui figurent dans les emplois de l'exercice financés par la générosité du public).

Afin d'éviter que la générosité du public ne finance deux fois le coût des investissements, un retraitement est donc opéré. Il figure dans ce poste.

E.3. Evaluation des contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires sont évaluées à 7,8 millions d'euros, dont 5,7 millions d'euros correspondant à la contribution en travail de nos bénévoles. Cependant, comme il ne s'agit que d'une évaluation, ce montant n'a pas été repris dans le CER.

F. Bilan 2009

F.1. Tableau simplifié de l'actif du bilan (en millions d'euros)

Actif		31/12/2009	31/12/2008	Delta
		A	B	A-B
Immobilisations nettes	I	6,9	6,0	+ 0,9
Stocks nets	II	PM	PM	PM
Créances nettes	III	5,8	5,6	+ 0,2
Trésorerie	IV	45,0	43,7	+ 1,3
Compte de régularisation	V	0,2	0,3	- 0,1
Total actif	I+II+III+IV +V	57,9	55,6	+ 2,3

1.1. Immobilisations

Acquisitions :

Nous avons procédé en 2009 à des investissements d'un montant global de 1,3 millions d'euros, l'essentiel de cette somme portant sur les travaux de rénovation de notre siège parisien. Nous avons également investi sur un nouveau site web qui n'est pas achevé au 31/12/2009 et figure donc en immobilisations en cours.

Cessions :

Après avoir procédé à un inventaire physique de nos biens, nous avons sorti du bilan des immobilisations obsolètes, usagées ou détruites, pour un montant global de 0,6 millions d'euros. La quasi-totalité de cette somme était amortie à la date de cession.

1.2. Actif circulant (stocks et créances nettes)

Stocks :

Les stocks sont très peu importants car ils ne comprennent que les produits achetés par l'Unicef France (produits pédagogiques essentiellement). L'Unicef France ayant décidé de stopper la commercialisation de produits pédagogiques payants, ces derniers ont été dépréciés en fin d'exercice.

Les cartes et cadeaux vendus par l'Unicef France sont la propriété de l'Unicef International et ne figurent pas dans ce poste (l'Unicef France agit en tant que dépositaire).

Créances :

Les « créances » reflètent notamment ce que nous devons au 31/12 les particuliers et entreprises qui achètent nos cartes, et les produits liés à l'exercice que nous n'avons pas encore enregistrés de façon définitive dans nos comptes.

- Créances clients (net après provision pour dépréciation des créances : 1,1 millions d'euros)

Ce poste correspond au montant des factures non encore réglées au 31 décembre par les clients entreprises et particuliers. Le poste reste stable d'un exercice sur l'autre.

- Autres créances: 4,6 millions d'euros

Ce poste comprend les dons et legs reçus fin 2009 et encaissés sur 2010, et les produits à recevoir de nos partenaires et dépositaires. Il progresse de 0,2 millions d'euros en valeur brute entre le 31/12/2008 et le 31/12/2009, essentiellement en raison de la progression de notre chiffre de ventes dépositaires.

1.3. Disponibilités

Notre trésorerie est traditionnellement importante en fin d'exercice car l'essentiel* des versements à l'Unicef International ne s'effectue que 6 mois après l'arrêté des comptes, après que ceux-ci ont été approuvés par l'Assemblée Générale de l'Association.

Il est impératif de ne pas laisser déprécier par l'inflation les fonds qui nous ont été confiés. Nous les plaçons donc sur des supports monétaires à court terme, pour le maximum de sécurité. 69% des produits financiers ainsi dégagés sont reversés au financement des programmes de terrain. Au 31/12/2009, nos disponibilités s'élèvent à 45,0 millions d'euros contre 43,7 millions d'euros en 2008.

*Dans le cas d'une urgence, des fonds sont débloqués immédiatement.

1.4. Compte de régularisation

Ce compte correspond aux charges payées par anticipation et concernant des opérations postérieures à 2009. Sa variation est liée à nos cycles de réapprovisionnement (enveloppes pour les mailings, etc.).

F.2. Tableau simplifié du passif du bilan (en millions d'euros)

Passif		31/12/2009	31/12/2008	Delta
		A	B	A-B
Fonds associatifs	I	12,3	11,5	0,8
Provisions pour risques et charges et fonds dédiés	II	2,1	3,2	-1,1
Dettes	III	43,5	40,9	+2,6
Total passif	I+II+III+IV	57,9	55,6	+ 2,3

2.1. Fonds associatifs

Les fonds associatifs représentent les fonds propres, les réserves et le résultat de l'exercice. Ils sont destinés à financer notre actif immobilisé et les dépenses d'investissement décidées par l'Assemblée Générale (projets associatifs*). Ils permettent également de faire face à un coup dur éventuel, comme un sinistre par exemple. Leur montant est contrôlé chaque année et lorsqu'il est trop important, l'AG peut décider d'en reverser une partie à l'Unicef International.

Fin 2009, les fonds associatifs s'élèvent à 12,3 millions d'euros contre 11,5 millions d'euros fin 2008. La variation constatée d'une année sur l'autre s'explique par le résultat de l'exercice et les décisions prises par l'Assemblée Générale en 2009.

* Projets associatifs :

Les réserves pour Projets associatifs s'élèvent fin 2009 à 3 millions d'euros. Les projets associatifs sont des dépenses importantes, ne relevant pas des charges courantes, et nécessaires à la réalisation de l'objet associatif. Ils sont financés sur les réserves de l'association, selon le schéma

suivant : l'AG vote une enveloppe de dépenses pour un projet donné, reprise dans le compte « Projet associatif » ; au fur et mesure des dépenses réelles, la réserve est décrémentée.

Toutefois, comme les dépenses effectuées doivent chaque année être approuvées spécifiquement par l'AG, elles figurent dans un premier temps dans les charges du compte de résultat et ne sont rapportées aux réserves qu'après approbation par l'AG.

Ainsi les dépenses sur projets associatifs effectuées en 2009 figurent-elles dans le CER présenté ci-dessus. Elles n'ont été imputées sur les réserves constituées à cet effet qu'après approbation par l'AG 2010, ce qui a pour double effet de diminuer les réserves et d'augmenter le résultat disponible au titre de 2009.

2.2. Provisions et fonds dédiés

Ce poste comprend essentiellement la provision pour risque fiscal que nous avons constituée ces dernières années et la provision pour indemnité de départ à la retraite.

2.3. Dettes

Etablissements de crédit (+ 1,6 millions d'euros) :

Ce poste comprend les chèques émis à l'ordre de nos fournisseurs (ou créanciers divers), comptabilisés dans nos livres mais non encore présentés à notre banque. Nos placements sont vendus au fur et à mesure de la présentation des chèques ou virements à payer, aucun agio ne nous est donc facturé.

UNICEF International (– 0,1 millions d'euros) :

Ce poste correspond au montant à verser à l'Unicef International sur nos opérations de collecte. Il varie en fonction des avances effectuées en cours d'année et de notre taux de contribution, fixé dans le cadre du plan conjoint conclu avec l'International.

Fournisseurs et créditeurs divers (+ 1,1 millions d'euros) :

L'augmentation du poste « fournisseurs » est liée à une campagne en faveur du don par prélèvement automatique (PA) lancée en fin d'année. Celle des « dettes sociales et fiscales » reflète à l'augmentation de notre masse salariale. La variation du poste « autres dettes » s'explique par les sommes reçues sur les legs non soldés (en attente du règlement de la succession). Les produits constatés d'avance concernent essentiellement les aides reçues de l'Unicef International destinées à financer des opérations qui seront lancées en 2010.

G. Décisions de l'Assemblée Générale 2010

• Affectation du résultat 2009

L'excédent de 0,77 millions d'euros a tout d'abord été retraité du coût des charges 2009 constaté sur les projets associatifs (0,59 millions d'euros).

L'Assemblée Générale ayant approuvé ces dépenses, elles ont été réaffectées aux réserves pour projets associatifs constituées antérieurement (cf. passif du bilan ci dessus).

L'excédent initialement de 0,77 millions d'euros a donc été porté à un excédent de 1,36 millions d'euros (0,77 millions d'euros + 0,59 millions d'euros). Cet excédent a tout d'abord été affecté à la réserve statutaire à hauteur de 10%, afin de respecter notre obligation légale (soit 0,13 millions d'euros).

Un versement exceptionnel à l'Unicef International a ensuite été voté à hauteur de 0,85 millions d'euros afin d'accroître notre contribution et de porter celle-ci au montant initialement budgété, respectant ainsi nos engagements vis-à-vis de l'Unicef International au titre de notre plan stratégique conjoint.

Le solde de 0,38 millions d'euros est utilisé pour doter un projet associatif destiné à la recherche et au développement de dons par prélèvements automatiques (ce projet associatif n'est pas financé par la générosité publique).

H. Certification et contrôle des comptes

Compte tenu des spécificités de la mission sociale de l'Unicef France et de son statut associatif d'utilité publique, ses comptes sont systématiquement audités et surveillés. Ces procédures de contrôle limitent au maximum les risques de fraude et participent à l'amélioration de l'efficacité de l'Unicef France.

• contrôles institutionnels

→ Commissaires aux comptes

Les comptes présentés ont été certifiés par le Cabinet KPMG.

→ Cour des Comptes

Lors de son dernier audit (portant sur l'aide française aux victimes du tsunami du 26/12/2004), la Cour des Comptes a constaté que, pour ce qui concerne l'Unicef France, « l'emploi des fonds a été conforme à l'objet de l'appel à la générosité du public ». Nous faisons partie des 15 organismes ayant reçu un satisfecit.

→ Comité de la Charte

L'Unicef France bénéficie de l'agrément du Comité de la Charte. Ce Comité vise à promouvoir des bonnes pratiques en matière associative et veille au respect des engagements pris par l'organisation et à sa transparence financière. A cet effet, l'Unicef France dispose du concours d'un « censeur » agréé et indépendant

→ La tutelle et l'International

Le CER et les bilans financiers sont envoyés chaque année à nos organismes de tutelle (ministère des Affaires étrangères, ministère de l'Intérieur et Préfecture de Paris) et sont communiqués à l'Unicef International (via le bureau de Genève qui fait la liaison entre les comités nationaux et le siège de notre organisation à New York).

• contrôles internes

→ Contrôleurs financiers

Des Contrôleurs financiers, bénévoles, sont élus chaque année par l'Assemblée Générale, afin d'inspecter et d'examiner les comptes fournis dans le cadre des Assemblées générales.

→ Commission de gestion

Composée de bénévoles, une commission de gestion contrôle les comptes et les procédures des Comités départementaux et du siège.

Si vous voulez en savoir plus sur Unicef France...

Les comptes détaillés et certifiés sont disponibles en annexe.

**ENCORE UNE FOIS, MERCI TRES SINCEREMENT POUR VOTRE SOUTIEN A
LA CAUSE DES ENFANTS !**